



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 39.2019

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 27  
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

*Date de la convocation : 17 avril 2019*

L'an deux mille dix neuf et le vingt cinq avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents :** MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs :** M. MUSARD à M. ANDRE. Mme LABORDE à M. MANERO. M. VICENS à M. DUBLIN.

**Absents excusés :** MM. POUVILLON. MUSARD. VICENS. Mmes OVADIA. ESTAUN. LABORDE.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

### **Objet de la délibération : EPFL DU GRAND TOULOUSE : APPROBATION MODIFICATION REGLEMENT INTERVENTION FONCIERE**

**Exposé :**

Par délibération du 15 octobre 2018, le Conseil d'Administration de l'EPFL a approuvé la rectification de la première modification du règlement d'intervention foncière.

Les évolutions proposées dans le cadre de cette modification visent à améliorer l'efficacité de l'intervention de l'EPFL, en autorisant notamment l'allongement de la durée de portage de certaines opérations, ou une nouvelle décote foncière permettant, en principe, d'avoir un prix de vente du bien inférieur à son prix d'achat.

Les nouvelles dispositions de ce Règlement vont devoir s'appliquer à tous les portages effectués à ce jour pour le compte de la commune. Cette approbation par le Conseil municipal conjointe à celle du Conseil d'administration de l'EPFL du

Grand Toulouse vaut application et donc avenant à l'ensemble des conventions de portage signées ou appelées à être signées avec la ville.

Il est nécessaire de procéder à l'approbation de cette modification du Règlement d'intervention.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n° DEL-2018-91 du 15 octobre 2018 du Conseil d'Administration de l'EPFL du Grand Toulouse,  
Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Conseillère municipale déléguée, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1** : d'approuver la rectification de la première modification du Règlement d'intervention foncière de l'EPFL.

**Article 2** : cette modification ainsi approuvée vaut avenant à l'ensemble des conventions signées ou appelées à être signées avec la ville.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

**Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20190425-25042019\_39-DE  
Reçu le 27/04/2019  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,  
OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE  
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR  
26/04/2019

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE